

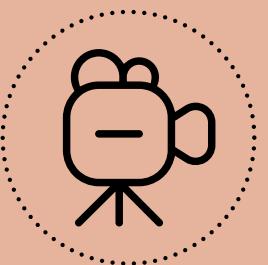


CULTURE

# Cinéma & Audiovisuel

1<sup>re</sup> Région pour le soutien à la production et à la création

2025



**P**our soutenir la diversité de création, structurer les écosystèmes franciliens et conforter l'emploi, la Région met en œuvre une politique ambitieuse en faveur du cinéma et de l'audiovisuel.

Conçue avec et pour les professionnels et les artistes, elle s'appuie sur des actions et dispositifs destinés à soutenir et valoriser la création, la production, la diffusion et l'éducation à l'image auprès des publics, lycéens en particulier.

Avec près de 150 œuvres soutenues en 2024 grâce à un budget de plus de 23 M€, la Région Île-de-France est la première collectivité territoriale française à soutenir ce secteur.



## EN 2024, LA RÉGION A SOUTENU :

**34** SCÉNARISTES  
DANS LEUR PROJET D'ÉCRITURE  
POUR PRÈS DE 380 000 €

**52** LONGS MÉTRAGES  
CINÉMA  
ET

**42** ŒUVRES  
AUDIOVISUELLES  
POUR PLUS DE 16 M€

**35** ŒUVRES EN POST-PRODUCTION,  
COURTS ET LONGS MÉTRAGES  
POUR PRÈS DE 800 000 €

**45** FESTIVALS ET RÉSEAUX  
CINÉMATOGRAPHIQUES  
POUR PLUS D'1 M€

**9** JEUNES CINÉASTES DE MOINS DE 30 ANS  
POUR LA CRÉATION DE LEUR PREMIÈRE ŒUVRE  
EN ÎLE-DE-FRANCE POUR PRÈS DE 250 000 €

# FONDS DE SOUTIEN CINÉMA ET AUDIOVISUEL

**Aide sélective à la production, visant à soutenir la diversité de la création et à créer un effet structurant sur le secteur en Île-de-France.**

## Bénéficiaires

Sociétés de production françaises ou européennes.

## Nature de l'aide

Le montant maximum des subventions (hors bonifications éventuelles) est déterminé en fonction des budgets de production et des dépenses réalisées en Île-de-France.

- Cinéma / fiction et animation : jusqu'à 600 000 €
- Audiovisuel / fiction et animation : jusqu'à 500 000 €
- Documentaire de création cinéma et audiovisuel : jusqu'à 100 000 €

Les projets soutenus peuvent bénéficier en outre d'une bonification (100 000 € maximum), pour pratiques ou technologies innovantes (éco-production, effets visuels...) ou dépenses de fabrication exceptionnelles (décors et costumes, tournages en studio...).

## Modalités de l'aide

Le dispositif est ouvert :

- aux longs métrages cinéma/ documentaires, fictions, animations ;
- aux œuvres audiovisuelles de plus de 60 minutes, de fiction, d'animation et documentaires ainsi qu'aux unitaires et séries de fiction et d'animation pour les plateformes, sous conditions de durée.

50 % du budget doit être dépensé en Île-de-France et 50 % du tournage des fictions doit avoir lieu en Île-de-France.

Dans le cas particulier de coproductions européennes (au moins 3 pays de l'UE partenaires), au moins 30 % du budget doit être dépensé en Île-de-France et 20 % du temps de tournage doit avoir lieu en Île-de-France.

## Sélection

Deux comités de lecture (Cinéma et Audiovisuel) composés à parité de professionnels du secteur et d'élus de la Région – se réunissent 3 à 4 fois par an et rendent un avis consultatif fondé sur une appréciation des qualités artistiques des projets et sur l'analyse des conditions de leur production. Seule la commission permanente de la Région Île-de-France est habilitée à attribuer les aides. Les dossiers de candidature doivent être déposés en ligne avant le premier jour de tournage.

## VOLET INTERNATIONAL DU FONDS DE SOUTIEN

*Le dispositif est ouvert aux coproductions internationales pour lesquelles la part française est minoritaire, à la condition qu'un minimum de 100 000 € soit dépensé en Île-de-France. La subvention, calculée par application d'un taux maximum de 50 % sur les dépenses réalisées en Île-de-France, est plafonnée à 250 000 €.*

# AIDE APRÈS RÉALISATION

**Soutien aux films financièrement fragiles pour favoriser leur diffusion en salles de cinéma.**

## 👉 Bénéficiaires

Sociétés de production cinématographiques.

## 👉 Nature de l'aide

Le montant de la subvention est déterminé en fonction des dépenses de post-production en Île-de-France, dans la limite des plafonds suivants :

- 55 000 € pour un long métrage ;
- 20 000 € pour un court métrage.

## 📋 Modalités de l'aide

Les sociétés de production doivent :

- justifier d'un déficit de financement avéré au vu du coût du film et des financements obtenus ;
- présenter un montage image dans une version définitive ou quasi définitive ;
- ne pas avoir diffusé le film.

Les films proposés ne doivent pas dépasser des plafonds de financement acquis :

- pour les longs métrages (documentaires et fictions), 1 500 000 € ;
- pour les courts métrages, 60 000 € de financements publics et télévisuels.

**10 % du budget des films proposés doit être dépensé en Île-de-France.**

## 👁 Sélection

Deux commissions de visionnage (long métrage et court métrage), composées à parité de professionnels du cinéma et d'élus de la Région, rendent un avis consultatif 3 à 4 fois par an après visionnage des films et examen des dossiers. Seule la commission permanente de la Région Île-de-France est habilitée à attribuer les aides.

# AIDE À L'ÉCRITURE DE SCÉNARIO

**Soutien à l'écriture de scénario et à la mise en œuvre d'ateliers-rencontres au sein d'un lycée ou d'une structure d'accueil en Île-de-France.**

## 👉 Bénéficiaires

Les projets doivent être présentés par des auteurs, selon des critères d'éligibilité liés à leur parcours.

## 👉 Nature de l'aide

L'aide attribuée est une subvention. Elle implique :

- une bourse de 8 000 € à 18 000 € pour l'auteur, calculée selon la nature du projet (court métrage ou long métrage de cinéma ou œuvre audiovisuelle) ;
- une préparation à des séances de pitch en vue de rencontres avec des producteurs, réalisateurs et diffuseurs ;
- pour les auteurs du collège « débutants », un accompagnement à l'écriture par des scénaristes expérimentés.

**Les auteurs soutenus développent des ateliers dans les lycées franciliens et au sein d'autres structures, afin de sensibiliser le grand public à la création artistique.**

## 📋 Modalités de l'aide

Les projets éligibles sont des projets de scénarios en début d'écriture (documentaires, fictions, animations) d'une durée minimum de 10 minutes pour les « auteurs débutants » et de 60 minutes pour les « auteurs confirmés ».

## 👁 Sélection

Deux comités de lecture (« auteurs débutants » et « auteurs confirmés ») composés à parité de professionnels du secteur et d'élus régionaux rendent un avis consultatif. Seule la commission permanente de la Région Île-de-France est habilitée à attribuer les aides.

# FILM PARIS REGION ACCUEIL DE TOURNAGES ET PROMOTION À L'INTERNATIONAL

**Film Paris Region, commission du Film intégrée à l'agence d'attractivité de la Région Île-de-France depuis 2019, a pour vocation de faciliter le tournage de projets français et étrangers sur le territoire.**

La commission du Film porte une triple mission :

- **Développer** l'offre territoriale et animer la filière Image à travers l'organisation de rencontres professionnelles et le pilotage de projets collaboratifs ;
- **Promouvoir** l'écosystème francilien à une échelle internationale ;
- **Accompagner** les productions françaises et étrangères à tous les stades de fabrication de l'œuvre. Chaque année, plus de 300 projets, tous formats confondus (courts, longs, séries, clips...) bénéficient de ses services.

Sa collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs de la filière Image sur l'ensemble du territoire francilien permet à Film Paris Region d'être un point de contact privilégié pour tous professionnels désirant tourner en Île-de-France, à travers notamment :

- une base régionale de plus de 2 600 décors, du plus iconique au plus alternatif ;
- un annuaire d'environ 700 prestataires couvrant toute la chaîne de fabrication d'une œuvre ;
- la mise en relation avec les services d'autorisation des tournages de l'ensemble des communes d'Île-de-France ;
- des guides et fiches pratiques qui intègrent les innovations environnementales et technologiques de la filière.

Contact : [tournages@filmparisregion.com](mailto:tournages@filmparisregion.com)  
[www.filmparisregion.com](http://www.filmparisregion.com)

## CONTACTS

### RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Direction de la Culture  
Service Création & Diffusion Cinéma, Livre,  
Arts visuels et Jeune création  
2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen

Elsa MARTIN, cheffe du service  
[elsa.martin@iledefrance.fr](mailto:elsa.martin@iledefrance.fr)

Laura OBLED, cheffe de service adjointe  
[laura.oble@iledefrance.fr](mailto:laura.oble@iledefrance.fr)

Nathalie BESSIS, coordination des aides cinéma  
[nathalie.bessis@iledefrance.fr](mailto:nathalie.bessis@iledefrance.fr)

Claire CÉMELI, Fonds de soutien cinéma  
[claire.cemeli@iledefrance.fr](mailto:claire.cemeli@iledefrance.fr)  
+33 153 85 50 53

Mélaine THOMANN, Fonds de soutien audiovisuel  
[melaine.thomann@iledefrance.fr](mailto:melaine.thomann@iledefrance.fr)  
+33 153 85 72 20

Marianne FEINGOLD, Aide à l'écriture de scénario et Aide après réalisation  
[marianne.feingold@iledefrance.fr](mailto:marianne.feingold@iledefrance.fr)  
+33 153 85 61 04

Pierre BAS, Aide à l'écriture de scénario et Aide après réalisation  
[creation-diffusion@iledefrance.fr](mailto:creation-diffusion@iledefrance.fr)

---

### CALENDRIERS, INFORMATIONS, DOSSIERS DE CANDIDATURE

[www.iledefrance.fr/aides-cinema](http://www.iledefrance.fr/aides-cinema)

